— Arthur Prouvost, 41 ans, déjà condamné vingt et une fois (!), est, lui aussi, poursuivi pour outrage public à la pudeur. Il a commis des actes ignobles sur une fillette de cinq ans, Elise V..., demeurant rue du Moulin-Fagot, à Tourcoing, et il a été pris par M. Oscar Gheysen, menuisier, rue du Chêne Houpline, ainsi que par un jeune garçon de 12 ans, René Roger, rue d'Anor. Arthur Prouvost encourt lui aussi six mois de prison.

LES MENDIANTS. — Maurice Dupont, 51 ans, journalier à Tourcoing, et Louis Deltour, 50 ans, journalier à Roubaix, ont été arrêtés le 24 juin par le gendarme Bouziat pour avoir mendié à la propriété de M. Leclercq-Mullez, à Croix. Vingt-quatre heures de prison avec sursis à Maurice Dupont; quarante-huit heures à Louis Deltour.

— Pierre Dumont, 47 ans, journalier à Roubaix, est un mendiant de profession qui, par ci, par là, fait une course quand il n'est pas trop fatigué. Le 24 juin, il a été arrêté à Lannoy, tandis qu'il mendiait avec un vieillard de 72 ans, nommé Schoutheer. Ce dernier, en raison de son grand âge, a été relâché. Pierre Dumont encourt huit jours de prison.

— Dix jours à Auguste Tiberghien, 59 ans, très souvent condamné, pour mendicité, le 24 juin, à Annappes.

LA FRAUDE. — Six jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende à Emile Bécart, 19 ans, raffineur, demeurant à Lille, rue des Etaques, pour fraude de 7 k. 500 de tabac en poudre, 13 cigares et 500 grammes de phosphore, d'une valeur totale de 99 fr. 75, à Wattrelos, carrière Cocheteux, le 24 juin, vers cinq heures trois quarts du matin.

— Un nommé Pierre Frénet qui avait été arrêté pour fraude a été remis en liberté et est acquitté, parce qu'il a transigé avec l'administration des douanes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

BOUVINES. — *Neuvaine Saint-Pierre. — Pèlerinage.* — Lundi dernier les communes de Mouchin et de Péchy étaient représentées au pèlerinage de Saint-Pierre par un groupe très important d'hommes, de femmes et de jeunes gens. Un tramway spécial les a amenés à Bouvines à neuf heures et demie pour la grand'messe qui a été chantée à dix heures. Les pèlerins sont allés ensuite visiter la fontaine Saint-Pierre. Ils se sont promenés ensuite dans le parc du château de M. Delhaut, mis gracieusement à leur disposition. A quatre heures, un salut les réunissait de nouveau dans la magnifique église de Bouvines, somptueusement décorée, et à cinq heures le tramway spécial les reconduisait dans leurs communes respectives.

— Aujourd'hui, mercredi, aura lieu le pèlerinage de la paroisse de Cappelle.

NOUVELLES MILITAIRES

LA 4e BRIGADE ET LE 16e CHASSEURS A SISSONNE. — Le 8e régiment d'infanterie est arrivé vendredi, à onze heures, au camp de Sissonne, où le 10e est arrivé aussi. Malgré une chaleur torride, les soldats ont vaillamment supporté les fatigues de la route et fait leur entrée d'un pas alerte. Le 8e de ligne occupe la partie droite du camp, faisant face au village de Sissonne, le 110e de ligne occupe la partie gauche; quant au 16e bataillon de chasseurs, il est installé au centre. Le 8e régiment de ligne a exécuté, hier, samedi, le tir de concours.

HIPPODROME DE ROUBAIX

Samedi deux (2) juillet. Représentation extraordinaire.

CYRANO DE BERGERAC

par M. Duragon et sa troupe.

Prix des places ordinaires. La location est ouverte 59774

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A. M. S. Z. — 1° Lorsqu'un accident de travail s'aggrave dans les trois ans du jugement, l'ouvrier peut demander la revision de la rente qui lui a été primitivement allouée. Il a droit à l'assistance judiciaire pour cette nouvelle instance. Qu'il vous son ancien avoué et qu'il écrive au Procureur de la République; 2° Quand elles auront été votées par le Sénat et la Chambre des députés; 3° Non, à moins d'un texte spécialement à cet effet. — *D. F. E.* — Une personne condamnée correctionnellement à l'amende, aux frais, aux insertions, ne peut se dispenser de les payer en arguant de son indigence. A la rigueur, le percepteur peut fermer les yeux, mais cela dépend de son bon vouloir et n'est pas légal. En cas de non paiement de l'amende et des frais, la contrainte par corps est encourue: deux jours jusqu'à 50 francs, 20 jours à partir de 50 francs jusqu'à 200 francs, 40 jours jusqu'à 500 francs, 2 mois à partir de 500 fr. En cas d'indigence, la contrainte est réduite de moitié sur production d'un certificat d'indigence délivré par le maire et visé par la préfecture. — *Un jockey entêté.* — 1° et 2° Nous ne comprenons pas votre question; voulez-vous parler de dommages faits au cheval ou de blessures faites par le cheval? 3° et 4° Nous ne connaissons pas ces expressions. — *N. 164 D.* — Que voulez-vous dire par cette question? — *A. V. D. 21.* — L'humidité d'un soubassement doit être réparée par le propriétaire. Si celui-ci refuse, l'assurer en référé devant le président du Tribunal pour faire nommer un expert et apprécier le dommage subi par le locataire. — *Vve D., place du Trichon.* — Si les actions appartenaient au défunt en propre, les enfants seuls en héritent; si elles ont été achetées pendant le mariage, la moitié est à la veuve, l'autre moitié aux enfants. Pour le transfert, si les statuts exigent le notaire, on ne peut s'en dispenser. De toute façon, vous ne pouvez d'ailleurs vous dispenser de payer les droits de mutation et nous vous conseillons de consulter un notaire. — *L. M. 227.* — Il semble que ce soit une location au mois et que par suite vous puissiez prévenir à tout moment un mois à l'avance. Si l'on admettait la location à l'année, prévenir trois mois avant l'expiration de l'année de jouissance pour la fin de cette année (c'est-à-dire pour la date du l'anniversaire de l'entrée en jouissance). — *C. L. C. V.* — Veuillez nous répéter votre question en nous donnant vos âges respectifs. — *G. L. 259.* — Il semble que vous ayez droit au mois courant à partir de l'avis verbal et à un mois en plus à titre d'indemnité.

CHEMIN DE FER DU NORD

Toutes les gares, stations et haltes du réseau délivreront à destination de Paris et de Lille:

1° Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes, valables pendant une journée, le jeudi 14 juillet, avec réduction variant de 20 à 72 p. 100 sur le tarif ordinaire.

Ainsi par exemple les prix sont: A 50 kilomètres, 2e classe 4 fr. 55, 3e classe 2 fr. 95; à 100 kilom., 2e cl. 6 fr. 40, 3e cl. 4 fr. 20; à 150 kil., 2e cl. 7 fr. 95, 3e cl. 5 fr. 20; à 200 kilom., 2e cl. 9 fr. 45, 3e cl. 6 fr. 15; à 250 kilom., 2e cl. 11 fr. 05, 3e cl. 7 fr. 15; à 300 kilom., 2e cl. 12 fr. 60, 3e cl. 8 fr. 20.

Les familles profitent, en outre, sur ces prix, de nouvelles réductions allant de 5 à 25 p. 100, selon que la famille se compose de deux à cinq personnes et au-delà.

2° Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes, valables cinq jours, pendant la période du 11 au 16 juillet, avec réduction de 20 à 57 pour cent.

En outre, il sera distribué, au départ de toutes les gares, stations et haltes du réseau, à destination du réseau, des billets d'aller et retour de familles pour les vacances, valables du 7 au 18 juillet inclusivement, en 1re, 2e ou 3e classes, avec réduction variant de 15 à 45 p. 100, selon le nombre de personnes et la distance à parcourir.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

—— La Compagnie du Nord organise pour le dimanche 10 juillet prochain, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits (2e et 3e classes), vers la Belgique au départ de Lille à 6 h. 25 du matin. Ce train arrivera à Dinant à 10 heures 52. Il quittera cette ville à midi 05 et arrivera à Rochefort à midi 53. Ce train facilitera la visite des vallées de la Meuse, de la Lesse, de la Lhomme et des célèbres grottes de Han, et permettra d'assister aux régates de Dinant-sur-Meuse.

Les grottes de Han pourront être visitées moyennant un prix d'entrée exceptionnel, soit 3 fr. 60. L'aller et le retour auront lieu dans la même journée.

Le départ de Rochefort aura lieu à 6 h. 20 du soir; arrivée à Dinant à 7 h. 06; Lille, 11 h. 40.

Prix des places: Pour Dinant: 2e classe: Lille, 9.30; 3e classe, 6 fr. 05. — Pour Rochefort: 2e classe, 11.50; 3e classe, 7 fr. 30.

Indépendamment des billets individuels, il est délivré dès maintenant des billets de famille comportant des réductions sur les prix précédents.

LE SUICIDE D'UN RENTIER DU PAS-DE-CALAIS

Un de nos confrères donne une version d'après laquelle le suicide du comte de Béhague serait probablement dû à son amour contrarié. M. Georges de Béhague fréquentait assidument l'atelier d'un professeur de peinture paysagiste, M. Brisgan, demeurant rue de la Victoire. M. Brisgan menait souvent ses élèves aux environs de Paris et notamment à Marnes.

C'est au cours d'un de ces voyages champêtres que M. de Béhague avait fait la connaissance de Mme G. de B... Aux sentiments de camaraderie qui les liaient l'un à l'autre succéda bientôt dans le cœur du comte une véritable passion. Mme de G... était veuve, elle était jolie et avait vingt-sept ans. M. de Béhague lui fit une cour assidue et fut agréé. Il demanda sa main et l'eût certainement obtenue si une vieille dame, moitié gouvernante, moitié factotum, n'était venue tout à coup jeter son veto dans la balance et contrecarrer avec un inexplicable acharnement l'union projetée.

Elle fit tant que Mme G. de B... accéda à d'autres propositions matrimoniales et se fiança à M. de R... A la suite de cet événement, M. de Béhague fut éconduit et, désespéré, résolut d'en finir avec la vie.

Le même journal reçoit d'Arras les renseignements suivants:

« Le comte Georges de Béhague était originaire de Ternas, petite commune située à six kilomètres de Saint-Pol-sur-Ternoise. Il était fils de riches propriétaires et célibataire.

» Son père se nommait Ernest de Béhague, et avait vu le jour à Avesnes-le-Comte, arrondissement de Saint-Pol. Très estimé dans le pays, il avait été maire de Ternas pendant plus de trente ans.

» Dans le pays, le bruit court que Georges de Béhague était sur le point d'être complètement ruiné. Le château de Ternas a été vendu, il y a quatre ans environ, à M. Arsène Pruvost, maire de la localité. Toutes les propriétés que M. de Béhague possédait dans la commune sont en vente depuis six semaines en l'étude de Me Roussel, notaire à Saint-Pol.

Sup. terrain industriel, à Courtrai. *Voir aux annonces.* 59905

NORD

UN EXERCICE DE RAVITAILLEMENT. — *Lundi 4 juillet prochain, un exercice de ravitaillement* aura lieu dans les centres de réception d'Hazebrouck et de Somain.

Cet exercice aura pour but d'acheter spécialement aux cultivateurs, dans chacun de ces deux centres, 600 quintaux métriques de blé et 250 quintaux d'avoine de bonne qualité, loyale et marchande.

Les cultivateurs trouveront à la mairie de leur commune toutes les indications sur le prix et les conditions de la livraison.

UN ENFANT NOYÉ A GRAVELINES. — Un enfant de sept ans et demi, Louis Valentin, qui avait disparu de la belandre de ses parents il y a une huitaine de jours, a été retrouvé noyé dans la rivière de l'Aa.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans les divers scrutins de la séance du lundi 27 juin:

— 1° Sur l'amendement de M. François Fournier, tendant à la suppression du « rabiot ». Ont voté *pour*: MM. Défontaine, Delory et Selle. — Ont voté *contre*: MM. Barrois, Bersez, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debiève, Delaune, Dron, Evrard-Eliez, Groussau, l'abbé Lemire, Lepez, Lozé, de Montalembert, Eugène Motte, Pasqual, Plichon.

La Chambre a repoussé l'amendement par 393 voix contre 131.

— 2° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Colliard, proposant de substituer à la durée maxima de trente jours de « rabiot » celle de huit jours. Ont voté *pour*: MM. Bersez, Debève, Debiève, Défontaine, Delaune, Dron, Lepez, l'abbé Lemire, Selle. — Ont voté *contre*: MM. Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delory, Evrard-Eliez, Groussau, Lozé, de Montalembert, Eugène Motte, Pasqual, Plichon.

La Chambre a rejeté l'amendement par 265 voix contre 261.

— 3° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Sabaterie, tendant à remplacer les mots: « pendant un nombre de jours égal au nombre de jours de prison » par les mots: « égal à la moitié du nombre de journées de prison ». Ont voté *pour*: MM. Bersez, Cardon, Debève, Debiève, Défontaine, Delaune, Delory, Dron, Evrard-Eliez, l'abbé Lemire, Lepez, Lozé, Pasqual, Selle. — Ont voté *contre*: MM. Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Groussau, Eugène Motte, Plichon.

La Chambre des députés a adopté par 345 voix contre 158.

— 4° Sur l'amendement de MM. Bignon et Lemire, tendant à rétablir le paragraphe suivant adopté par le Sénat et supprimé par la Commission: « Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé ». Ont voté *pour*: MM. Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, l'abbé Lemire, Lozé, de Montalembert, Eugène Motte, Plichon. — Ont voté *contre*: MM. Bersez, Debève, Debiève, Défontaine, Delory, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Pasqual, Selle.

La Chambre a repoussé par 329 voix contre 195.

— 5° Sur l'amendement de M. Guyot de Villeneuve, tendant à porter à 21 jours la durée des deux manœuvres de la réserve. Ont voté *pour*: MM. Barrois, Bonte, Cardon, Delaune, Lozé, Eugène Motte. — Ont voté *contre*: MM. Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Debiève, Défontaine, Delory, Dron, Evrard-Eliez, Groussau, l'abbé Lemire, Lepez, de Montalembert, Pasqual, Plichon, Selle.

La Chambre des députés a repoussé l'amendement par 371 voix contre 165.

— 6° Sur l'urgence de la proposition de M. Guyot de Villeneuve, invitant le gouvernement à présenter un projet réglant la situation des membres du Parlement en cas de mobilisation. Ont voté *contre*: MM. Bersez, Cardon, Debève, Debiève, Défontaine, Delaune, Delory, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Lozé, Pasqual, Selle. — Se sont abstenus: MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Groussau, l'abbé Lemire, de Montalembert, Eug. Motte, Plichon.

La Chambre des députés a repoussé l'urgence par 368 voix contre 71.

M. Guillain, absent par congé, n'a pris part à aucun de ces votes.

VISITEZ, VISITEZ la plage de *Malo-Terminus.* Tous propriétaires au bord de la mer. Grande vente de terrain au comptant et à tempérament. 55328

"LE SELECT" Moteur à Gaz LE PLUS ÉCONOMIQUE

Nombreuses références. 64, r. du Fontenoy, Roubaix. 48403

PAS-DE-CALAIS

CURIEUSES EXPÉRIENCES A BOULOGNE-SUR-MER. — Des expériences sont actuellement entreprises à Boulogne-sur-Mer, par le Comité international pour l'exploration des mers. A cet effet, un grand nombre de plies, de soles, de limandes et de raies sont marquées avec une plaque métallique et ensuite rejetées à la mer. Si ces poissons sont repris par les pêcheurs, ces derniers ont pour instructions de les mettre dans la glace et dans le sel, et de les expédier ensuite dans cet état, au Comité en question, qui assure à chacun des intéressés le remboursement des prises au cours officiel des marchés.

Ces expériences ont pour but l'étude des migrations ou des voyages accomplis par les différents poissons qui peuplent cette région maritime.

MANŒUVRES D'ESCADRE A BOULOGNE. — L'escadre du Nord est arrivée au mouillage dans la rade de Boulogne, lundi, à sept heures et demie du soir. De neuf heures à onze heures, elle a été attaquée par les sous-marins de Cherbourg et la défense mobile de Dunkerque. Le combat fini, les navires ont repris leur place de mouillage, tandis que les sous-marins entraient au port en eau profonde et quelques torpilleurs dans le port de Boulogne. L'escadre est partie aujourd'hui.

L'ÉLECTION DE LENS. — M. le député Lamendin, maire de Lévin, a été désigné comme candidat pour l'élection au Conseil général du 10 juillet dans le canton de Lens.

LE CHOMAGE DANS LE BASSIN HOUILLER DU PAS-DE-CALAIS. — Dans plusieurs charbonnages du bassin houiller du Pas-de-Calais, les mineurs, faute de commandes, n'obtient une journée par semaine.

A Carvin et à Bourges, les mineurs ont tenu des réunions pour examiner la situation.

UN CAMBRIOLAGE A ARRAS. — Des malfaiteurs ont pénétré, hier après-midi, dans la maison des époux Leroy, qui étaient allés faire une promenade. Ils ont tout fouillé et, dans une armoire, ont fait main-basse sur une somme de 155 francs.

VALLÉE DE LA MEUSE -- GROTTE DE HAN

Voyage spécialement recommandé pour son pittoresque. Outre les billets circulaires, il est délivré des abonnements sur tout le réseau de l'Etat belge (4.048 kil.): A) Valables 5 jours: 3e cl. 11 fr. 50; 2e cl. 20 fr. et réservé 30 fr.; B) Valables 15 jours: prix ci dessus doublés. 57689

MAISON DE MELLE-LEZ-GAND

Collège des Joséphites

Cours préparatoires. — Humanités.

Ecole supérieure de commerce et d'industrie. 48567

BELGIQUE

LA RETRAITE DE M. LE BARON SURMONT DE VOLSBERGHE. — On écrit d'Ypres à un journal bruxellois:

« M. le baron Surmont de Volsberghe, ancien bourgmestre d'Ypres et ancien ministre du Travail, a l'intention de ne plus solliciter le renouvellement de son mandat de sénateur provincial pour la Flandre Occidentale. L'ancien ministre se retire complètement de la vie politique. »

PENSIONS. — Les pensions suivantes sont accordées à: Mlle M. May, ancienne maîtresse de langues et de dessin à l'école moyenne de l'Etat à Tournai, 1.263 francs; — M. C. Poledrman, ancien instituteur communal à Lauwe, 1.543 francs; — Mme I. Bourgeois-Saligo, ancienne sous-institutrice communale à Gulin; — Mme C. Stampaert-Bracke, ancienne sous-institutrice aux écoles gardiennes à Gand, 342 fr.

LA RAGE. — *Institut Pasteur de Bruxelles.* — Par arrêté royal, un subside de 3.000 fr., a été alloué à la province de Brabant, pour la création et l'entretien, à l'Institut provincial Pasteur de Bruxelles, d'un service de diagnostic expérimental de la rage.

BRUXELLES

LE PSEUDO ATTENTAT ANARCHISTE. — Les experts chargés d'examiner l'engin déposé contre les murs de l'église du Béguinage ont constaté que la boîte en fer blanc à laquelle était attachée une mèche allumée, ne contenait que du gazon, de la terre et des vieux clous; elle était donc absolument inoffensive. Le parquet poursuit son enquête pour découvrir le mauvais plaisant.

BRUGES

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Sont nommés vicaires: à Ingelmunster, M. Huys, vicaire à Herseaux; à Herseaux, M. Duvilher, professeur au Collège épiscopal à Ypres; à Clerdken, M. Lourdault, coadjuteur de M. le curé de cette paroisse.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE. — Une jeune fille de 19 ans, nommée Marie Campe, fille d'un fabricant de vélos, demeurant rue Aux Laines, s'est suicidée cette nuit, en se pendant dans sa chambre. On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

ROULERS

ACCIDENT SUR LE CANAL. — Un accident a failli se produire hier dans le canal de Roulers, au même endroit où les deux infortunés Declerck et Hosten s'étaient noyés vendredi dernier. Quelques jeunes gens ramaient: la barquette passait précisément sous le pont lorsqu'un des rameurs poussa un cri. Les autres jeunes gens, ignorant ce qui se passait, se précipitèrent tous d'un seul côté, et peu s'en fallut que le frêle esquif ne chavirât: leur compagnon avait eu la main droite broyée entre le pont et la barquette.

YPRES

MARIAGE. — Mardi matin, à 11 heures, a été célébré en l'église cathédrale de Saint-Martin, le mariage de M. l'avocat Petit, chef de bureau au commissariat d'arrondissement d'Ypres, avec Mlle Maria Flahault. La messe de mariage a été célébrée par le R.M. Vanhouver, oncle de la mariée. Parmi les témoins, on remarquait M. le député Colaert, bourgmestre d'Ypres.

VAGABOND. — Le nommé Patrick O'Connor, sujet anglais, âgé de 46 ans, a été mis à la déposition du gouvernement en attendant son expulsion du pays.

COURTRAI

LE JUBILÉ PARLEMENTAIRE DE M. TACK. — Les brasseurs à leur tour ont voulu donner à M. Tack, à l'occasion de son jubilé parlementaire, une preuve de leur estime et de leur affection, et le remercier du rôle important qu'il a joué à la Chambre des représentants lors du vote de la loi à la densité qui régit actuellement leur industrie.

M. Tack a toujours montré un vif intérêt pour la brasserie. Chaque fois qu'une question touchant en cause cette industrie est venue devant la Chambre belge, il a demandé la parole pour prendre sa défense.

Aussi, les brasseurs, en lui offrant le superbe bronze dû au ciseau de Godefroid Devreese, et intitulé « la Dentellière des environs de Courtrai », ont voulu rendre un hommage parlant aux qualités maîtresses de M. Tack, dont la vie parlementaire a fourni un labeur continuel et considérable et dont la constante préoccupation a été la défense des intérêts des industries, grandes et petites, de sa province native.

Le bronze a été acquis par les souscriptions des membres des associations provinciales et locales affiliées à l'Association générale des brasseurs belges qui, elle, a complété la somme nécessaire. M. Tack peut donc se sentir honoré du cadeau, car il émane de la Brasserie belge tout entière et devient l'expression du sentiment de la majorité des brasseurs que compte ce pays.

UNE AGRESSION. — Dans la soirée de lundi vers 8 heures et demie, la femme de M. François Dermaux, 74 ans, journalier, rue du Seigle, 16, a trouvé, en rentrant chez elle, son mari étendu dans un coin de la maison. Le pauvre vieillard raconta avoir été victime d'une agression de la part d'un certain Théophile Paveere, ouvrier agricole au service de M. Vermeulen, rue du Ruisseau. Ce dernier, pour des motifs encore inconnus, après avoir administré force coups de pieds et poings au vieillard, avait pris la fuite. C'est M. le docteur Delplanque qui a prodigué ses soins au blessé, dont l'état est assez inquiétant. La police a ouvert une enquête.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 28 juin 1904.* — Présidence de M. DUMORTIER, vice-président. — *Coups et blessures:* Par défaut, un mois de prison, conditionnellement, à Vandewalle Martin, journalier à Halluin, pour avoir porté des coups à Octavie Buzyne; — 50 francs d'amende avec sursis à Vandenbroucke Odile, ouvrier de fabrique à Saint-Genois, pour coups à Lapère Cyrille; — 50 francs d'amende à Deblock Oscar, écanguère à Harlebeke, plus 15 francs d'amende pour injures, et 15 francs d'amende pour ivresse; — avec sursis, 50 francs d'amende à Deschoenmaker Alphonse, et à Libeer Valère, ouvriers agricoles à Bavichove, pour coups à Dervaux; Desmet Emile est acquitté; — 100 francs d'amende à Schaek Joseph, ouvrier de fabrique à Courtrai, pour coups à Gustave Vandamme et à son épouse; 26 francs d'amende conditionnellement à Steelant Zoé, épouse Schaeck, ménagère, plus 10 francs d'amende pour bris d'un bec de gaz. — Depraetère Jules, imprimeur et cabaretier à Roubaix, encourt, par défaut, 50 francs d'amende pour avoir, en 1903, outragé le garde-convoi à Vichte, acquitté du chef de coups. — Leman Alfred, surnommé « Beroutcho », peintre à Tourcoing, encourt, par défaut, trois mois de prison pour avoir à Reckem, le 1er mars dernier, volé un coq au préjudice de Coolsaet Théophile, le coq a été rendu au propriétaire. — 52 francs d'amende à Lanneau Modeste, ouvrier agricole à Avelghem, pour avoir pêché en temps prohibé et avec des engins prohibés, les engins seront détruits. — Défontaine Flore, fraudeuse à Roubaix, poursuivie du chef d'avoir mis en circulation une mauvaise pièce de 2 francs, est acquittée, le fait n'étant pas établi; — 15 francs d'amende, par défaut, à Steelandt Alphonse, tisserand à Courtrai, du chef d'ivresse; — 20 francs d'amende à Vandecasteele Cyrille, tisserand à Deerlyk, du chef de bris mobilier; acquitté pour coups. — Trois ans de prison, 26 francs d'amende par défaut, à Vancraeynest Adolphe, terrassier à Mouscron, et Vercoutère Philomène, épouse Decterck Charles-Louis, cabaretière à Mouscron, du chef de faux; ces personnes s'étaient présentées chez un notaire des environs pour faire passer un acte de prêt d'argent, ils s'étaient fait passer pour mari et femme, alors que le mari de Vercoutère Philomène n'était, à ce moment-là, pas à Mouscron; Vancraeynest Adolphe, le pseudo mari, en a profité pour se faire remettre diverses sommes d'argent, au total de quinze cents francs environ, ce à différentes dates. Le Tribunal lui octroie de ces chefs 19 mois de prison et un total de 130 francs d'amende; l'arrestation immédiate des condamnés a été ordonnée.

DOTTIGNIES

UNE RIXE SANGLANTE. — *Descente du Parquet.* — Informé par la gendarmerie d'Herseaux de la rixe qui a éclaté dimanche soir, et au cours de laquelle un jeune homme a reçu de graves blessures, le Parquet de Courtrai, représenté par MM. Gombault, procureur du Roi; Pringiers, juge d'instruction, et son greffier, est descendu mardi après-midi, à trois heures, à Dottignies. Il était accompagné de M. le docteur Peel, médecin-légiste. Les magistrats se sont rendus au domicile de J.-B. Vantomme, la victime de l'agression, qui habite seul une maison dans la ruelle donnant accès à la rue de Mouscron. Les gendarmes d'Herseaux s'étaient également rendus sur les lieux. Vantomme, qui est alité, souffre beaucoup; il a été examiné par M. le docteur Peel; les blessures qu'il porte à la tête, au-dessus de l'arcade sourcilière droite, sont très graves; l'une d'elles, par où s'échappait la cervelle, a une profondeur de cinq centimètres. M. le juge d'instruction a interrogé le blessé, ainsi que Seynaeve, qui se trouvait avec Vantomme, au moment de la bagarre, et qui est lui-même blessé à la lèvre inférieure. On n'a pu savoir jusqu'ici quel est le véritable agresseur; on ignore également avec quel instrument les coups ont été portés. Les déclarations des témoins ne sont pas bien précises; toutefois, une pièce de bois tachée de sang a été saisie. Des soupçons pèsent sur un individu dont nous taisons le nom, momentanément, afin de ne pas entraver l'action de la justice.

Le Parquet est retourné à Courtrai à cinq heures et demie.

COMINES

PROCÈS-VERBAL a été rédigé par le garde Goemaere à la charge de Constant C..., journalier, et la femme C..., née Desmaretz, pour adultère.

WARNETON

LA FÊTE COMMUNALE est fixée au dimanche 8 juillet. Le dimanche, l'Harmonie l'*Union Musicale* de Comines (Belgique), donnera à cinq heures du soir, un concert sur la Place. Le lundi, à huit heures et demie du soir, feu d'artifice au quai Verbocckoven. Le mardi, à quatre heures, faubourg d'Ypres, tir à la cible chinoise, pour les sapeurs-pompiers; à cinq heures, quartier du « Bon Fermier », mât de cocagne; à six heures, place de la Gare, jeu de boules à la platine. Le mercredi, à cinq heures, estaminet Saint-Jean, tir à la cible chinoise pour les musiciens. Le jeudi, concours de pigeons sur Creil; à 6 heures, concert sur la Place par l'Harmonie Royale.

HERSEAUX

NOMINATION DANS LA POLICE. — M. Henri Eeckman, de la brigade de gendarmerie d'Herseaux, est nommé commissaire de police de la commune de Ruddervoorde (Flandre Occidentale). Nous adressons nos sincères félicitations à M. Eeckman.

GAND

VENTE DU JARDIN ZOOLOGIQUE. — La première séance de vente du terrain du jardin a eu lieu lundi, à la salle des notaires.

La mise-à-prix de la vente a été de 500,000 francs. Il n'y a pas eu d'offre supérieure. De commun accord, les notaires et liquidateurs ont fixé une seconde séance au mardi 5 juillet, à quatre heures de l'après-midi.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. Crusemer, receveur des contributions à Gand.

LE PARQUET, composé de MM. le substitut Soudan et le juge de Pelichy, accompagné de M. Patyn, commissaire de police adjoint, s'est rendu à la demeure de Mme Herry, fossé Sainte-Elisabeth, pour procéder à une première enquête. Dans la cuisine où s'était passé le drame, on a retrouvé trois balles de revolver logées dans le mur.

L'état de la victime de la tentative d'assassinat du jeudi s'est amélioré; on considérait l'œil de la victime comme perdu; il paraît maintenant que cet organe pourra être conservé. Le mandat d'arrêt décerné à charge de l'assassin, Henri Van Keirbilck, ouvrier relieur à Gand, vient d'être confirmé.

ACCIDENT. — La femme Vandewalle, 67 ans, demeurant rue d'Ypres, en voulant passer le pont des Récollets alors que la chaîne était déjà mise, est tombée et s'est démis l'épaule.

ACCIDENTS. — Pierre Vleemnick, pensionnaire à l'hospice des aveugles, est tombé lundi après-midi, vers trois heures, au pont de Saint-Michel, entre le pont ouvert et le trottoir. Gravement blessée, la victime, après les premiers soins médicaux, a été dirigée sur l'hôpital.

— Un voiturier et son véhicule ont été pris en écharpe par un train électrique à la chaussée de Courtrai. L'attelage a été entraîné sur une grande distance. Le voiturier est resté indemne. Le train a été fortement endommagé.

NOYADE. — Un pêcheur, qui, mardi matin, vers cinq heures, se trouvait sur la berge du canal de Bruges, au quai du Sud, s'est laissé glisser le long d'une corde pour atteindre un bateau amarré là. La corde cassa et le malheureux disparut sous l'eau; son cadavre n'a pas encore été repêché.

DEURLE

AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, le cultivateur Joseph Claeys, a été attaqué par plusieurs individus qui l'ont cruellement maltraité. Les vauriens laissèrent leur victime pour morte sur la route où des passants l'ont trouvée. Claeys connaîtrait ses agresseurs. La victime, originaire de Deurle, habite à présent à Anvers; outre des contusions sur tout le corps, elle porte une profonde plaie à la tête et a trois côtes brisées.

KNESSELAERE

KERMESSE SANGLANTE. — Au cours d'une rixe provoquée par un différend futile, Léon Van Hyfte, âgé de 20 ans, a reçu un coup de couteau mortel, dimanche soir, vers dix heures et demie, en face du café « De Lindekens ». Le meurtrier serait un nommé Alphonse Stevens, 24 ans, habitant au hameau Zuiddamme, à Beernem.

Vers dix heures, Van Hyfte se trouvait dans un estaminet de la localité, lorsqu'une dispute éclata entre lui et d'autres consommateurs. Tout le monde fut mis dehors, mais la querelle qui dégénéra bientôt en bataille, se continua sur la route. C'est au cours de la lutte que Van Hyfte reçut le coup de couteau. Il fit encore quelques pas et alla tomber dans les bras de l'écrivin Rodts, qui se trouvait à sa porte, où il expira. Le couteau avait pénétré entre les côtes et doit avoir atteint le cœur, car l'épanchement de sang a été très minime.

Peu après, le garde-champêtre, aidé par les gendarmes d'Aeltre, est parvenu à arrêter le coupable, qui avait pris la fuite. Au moment de son arrestation, il lança pardessus un mur son couteau qu'il avait gardé ouvert en poche. Mais les gendarmes ont retrouvé l'arme qui était rouge de sang et doit avoir été plongée dans le corps jusqu'au manche. Tout d'abord, il nia être l'auteur du meurtre, mais peu après il prétendit s'être trouvé en cas de légitime défense. Stevens a été écroué à la prison communale. Il est le fils d'honnêtes paysans. La victime est un orphelin, originaire de Saint-Laurent, qui habitait chez un parent, au hameau Drieselken, à Knesselare.

TOURNAI

ENCORE LE COUTEAU. — A l'arrivée à Tournai, lundi, vers onze heures du soir, du train Bruxelles-Tournai, un voyageur, Arson Antoine, âgé de 44 ans, ouvrier serrurier, demeurant rue As-Poids, déposa plainte contre un nommé Jules Durieux, âgé de 24 ans et demeurant rue Saint-Jean, lequel entre Leuze et Tournai l'avait grièvement frappé d'un coup de couteau. Arson avait la figure complètement ensanglantée. Il a reçu les soins de M. le docteur Willers qui a constaté une coupure sérieuse d'un artère près de la tempe gauche. Durieux a été écroué à la disposition de la justice.

ADJUDICATION. — Ont soumissionné à l'Hôtel de Ville pour la construction d'un égout, rue du Château: MM. Duveillez et fils, de Tournai, pour 11.780 francs; Lemaine, de Taintegnies, pour 13.050 francs; Delville, J.-B., de Taintegnies, pour 14.240 francs. Le devis s'élevait à 11.575 fr. 60. MM. Duveillez ont été déclarés adjudicataires.

BLANDAIN

UN GRAVE ACCIDENT. — Hier, à cinq heures du soir, Pierre-Joseph Joveneau, maçon à Blandain, au service de M. Dermaux, est tombé d'une hauteur de sept mètres d'un bâtiment en construction près de la Station.

L'infortuné a été relevé dans un état lamentable. M. le docteur Richard, mandé aussitôt, lui a prodigué les premiers soins et l'a fait administrer sur-le-champ. Dans la soirée, Joveneau a été reconduit à son domicile. Hier matin, son état était toujours grave. On désespère de le sauver.

HÉRINNES

UN ACTE DE MAUVAIS GRE. — La nuit dernière, un individu mal intentionné, a arraché des plants de betteraves sur différents champs appartenant à Mme veuve Evrard, cultivatrice. Voilà plusieurs fois que Mme Evrard constate de semblables faits. La gendarmerie de Peeq, informée, a ouvert une enquête.

NÉCHIN

UNE CONFÉRENCE sur « l'élevage du cheval » sera faite le dimanche 17 juillet, à trois heures, dans la salle de la maison communale, par M. Lecuy, ingénieur agricole, agronome de l'Etat, à Mons.

ESCROQUERIE A L'ACCORDAGE DES PIANOS. — MM. Derdeyn frères de Roulers, nous prient de mettre nos lecteurs en garde contre un individu qui s'est présenté en leur nom dans certaines villes de la Belgique et tout récemment dans une ville du littoral pour faire les réparations de pianos. 59940d

GOUTTE, RHUMATISME

L'Elixir Vincent guérit la goutte et le rhumatisme.

L'Elixir Vincent est composé exclusivement de sucs de plantes.

L'Elixir Vincent est employé depuis 15 ans en Belgique avec un succès considérable.

L'Elixir Vincent est prescrit par la plupart des médecins belges qui le considèrent comme le seul médicament capable de guérir la goutte et le rhumatisme.

L'Elixir Vincent soulage au 1er flacon et guérit au 2e ou 3e flacon.

L'Elixir Vincent est dès ce jour en vente au dépôt général: Pharmacie Willot, rue du Vieil-Abreuvoir, 29 (près la Poste), à Roubaix. 58478

FEUILLETON DU 30 JUIN 1904 N° 3

A-T-IL UN CŒUR ?

PAR MARIA STÉPHANE

— Physiquement ?... Non !... Et moralement, ma Simone, tu sais bien qu'il n'est permis, à mon affection, de comparer personne à ton père... Mais enfin, poursuivit-elle avec un indulgent et fin sourire, je ne suis plus à l'âge où le cœur « choisit dans une pensée unique » n'admet de qualités que chez l'être aimé. L'impartialité dans le jugement est l'un des avantages de l'expér